



**Rapport du Comité des projets
sur la réunion du 22 septembre 2014**

1. Le Comité des projets, présidé par Mme Ina Grohmann (Union européenne – Allemagne), s’est réuni à Londres (Royaume-Uni) le 22 septembre 2014.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [PJ-74/14 Rev. 2](#).

Point 2 : Difficultés et stratégie des projets de l'OIC

Point 2.1 : Difficultés et stratégie des projets de l'OIC

3. L'Économiste principal a fait un exposé sur les progrès accomplis suite aux discussions de la précédente réunion du Comité sur les difficultés des projets de l'OIC et décrit le nouveau rôle du Secrétariat en réponse aux changements intervenus dans les modalités de financement du Fonds commun pour les produits de base (FCPB). Cela pourrait inclure le développement du concept de l'agro-industrie entre les petits producteurs, le renforcement de la participation du Secrétariat à la conception des projets ; veiller à ce que les projets de mise en valeur intègrent une composante de rentabilité, le renforcement du rôle de l'OIC dans la diffusion des résultats des projets (séminaires, publications et documentaires), et les activités de collecte de fonds telles que l'établissement de relations plus étroites avec les institutions financières, et la défense des propositions de projets pertinentes. Pour relever les nouveaux défis, plusieurs documents de référence ont été révisés pour veiller à ce que les projets répondent aux exigences du FCPB et des autres donateurs.

4. Au cours des débats sur ce point, on s'est inquiété que l'approche des projets mettait encore l'accent sur la conformité aux exigences du FCPB bien que la dernière fois qu'un projet de l'OIC ait reçu un financement du Fonds soit en 2011. L'OIC devrait intensifier ses efforts pour inclure d'autres sources de financement et assurer que les projets sont

conformes aux exigences des autres bailleurs de fonds. Bien que dans la nouvelle approche du FCPB, les projets doivent tenir compte de la rentabilité, l'OIC se concentre sur les projets de mise en valeur. Il serait utile de savoir comment l'OIC continuera à travailler avec le Fonds à la lumière de son objectif de rentabilité, et des implications pour les travaux de l'OIC. La voie à suivre signifierait un changement considérable pour l'OIC, dont le rôle passerait de celui de chambre d'approbation des projets, à celui de tissage de relations avec les institutions de financement, de facilitation de l'accès aux bailleurs de fonds et d'orientation des projets vers les institutions appropriées. Un autre Membre a noté que les exploitants ne recevaient pas une part égale des bénéfices et que son gouvernement restructurerait le secteur afin d'apporter plus d'avantages aux producteurs. Il pourrait y avoir une approche reposant sur deux axes ; les pays pourraient présenter des projets et des projets pourraient également concerner une région ou un groupe de pays. L'OIC pourrait partager son expertise avec les initiateurs et contribuer au développement de la filière café. En ce qui concerne l'examen stratégique de l'organisation proposé au point 11 de l'ordre du jour du Conseil, il a été suggéré d'aligner la stratégie générale de l'OIC et la stratégie pour les projets.

5. Le Comité a noté que l'objectif du quatrième Forum consultatif, le 23 septembre, était de parvenir à des résultats concrets et de permettre à l'OIC de réduire sa dépendance à l'égard d'un seul bailleur de fonds. L'OIC continuera à travailler sur des projets, à moins que les Membres ne le souhaitent plus, et se penchera sur la façon dont elle pourrait contribuer au mieux, compte tenu de son expérience dans ce domaine. Il est essentiel d'explorer les possibilités de coopération avec d'autres organisations et le secteur privé du café en raison du nouvel environnement de financement des projets et l'OIC travaille activement sur cette question et a besoin que les Membres s'y attèlent également. Le Président du Forum a ajouté que les institutions invitées à participer au Forum avaient répondu positivement. La Fondation Clinton et la Fondation Starbucks avaient d'autres engagements mais se sont intéressées à l'issue de l'événement. Tous les Membres ont été invités à profiter du Forum pour engager un dialogue avec les institutions.

6. La Présidente a noté qu'il fallait développer le rôle futur de l'OIC dans les projets. Le Forum constituerait un premier pas dans cette direction et le Comité pourrait s'appuyer sur les discussions et les propositions faites au cours du Forum pour examiner cette question plus avant lors de sa prochaine réunion en mars 2015.

Point 2.2 : Stratégie OIC de mise en valeur du café

7. Le Chef des opérations a présenté le document [ICC-105-16 Rev. 1](#) qui contient des propositions de révision de la stratégie OIC de mise en valeur du café, qui fixent les domaines prioritaires de l'OIC. La révision tient compte de la nécessité de s'adapter à la nouvelle dynamique de la filière café caractérisée par de nouveaux défis, y compris le

changement climatique, la lutte contre la pauvreté dans les zones de production, ainsi que les changements dans les modalités de financement du FCPB, le principal partenaire de l'Organisation dans le financement des projets, et la nécessité de diversifier les sources de financement des projets. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander au Conseil d'approuver la stratégie révisée de mise en valeur du café.

Point 3 : Activités des projets

Point 3.1 : Projets dans les cartons

8. Le Chef des opérations a indiqué que, conformément à la demande formulée par le Comité en mars 2014, l'OIC avait mis en place un groupe de travail de Membres chargé d'examiner 25 projets dans les cartons. Le mandat du groupe avait été préparé et tous les Membres avaient été invités à participer à l'examen des propositions dans les cartons. Trois Membres ont accepté de participer au groupe de travail : l'Équateur, la Sierra Leone et la Colombie, et des orientations avaient été préparées pour les aider dans cette tâche. Les conclusions de cet examen sont reproduites dans le document [PJ-76/14](#). Sur les 25 propositions initiales, le groupe de travail a recommandé d'en supprimer 18, d'en garder 4 dans les cartons et d'en réviser 3. La prochaine étape sera que le Secrétariat contacte les initiateurs de ces propositions pour discuter d'autres sources de financement et d'éventuelles modifications aux propositions. S'agissant des pays qui souhaitent conserver dans les cartons des projets qu'il a été recommandé de supprimer, ils devront les réviser et les soumettre à nouveau à l'OIC, en tenant compte des nouveaux critères et en travaillant en collaboration avec l'OIC pour veiller à ce que les propositions soient toujours d'actualité.

Propositions à garder dans les cartons :

- Revitalisation de l'industrie du café au Yémen (2012).
- Promotion de la caféiculture durable par l'amélioration de la productivité avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes au Cameroun et en République centrafricaine (2012).
- Autonomiser les femmes dans les coopératives de café du Brésil pour améliorer la qualité du café(2013).
- Mécanismes financiers d'une caféiculture durable en Colombie et au Honduras (2012).

Propositions à réviser :

- Crédit durable aux intrants pour financer le côté production de la chaîne de valeur au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie (2012).
- Application d'un modèle de lutte contre les ravageurs et de bonnes pratiques agricoles (BPA) dans plusieurs régions caféicoles d'Indonésie (2010).
- Augmentation des revenus des caféiculteurs vietnamiens par l'accroissement de l'efficacité des exploitations agricoles et la gestion de qualité (2009).

9. Au cours des débats sur ce point, un soutien s'est exprimé en faveur de l'idée d'une date limite pour la recherche par le Secrétariat d'un financement afin d'éviter que les projets dans les cartons s'accumulent ou perdent de leur actualité. Si le financement n'a pas été trouvé à la date limite, cela ne signifie pas nécessairement que le projet doit être abandonné mais les promoteurs devront alors être conscients qu'il convient de le réviser pour augmenter ses chances d'obtenir un financement. On a fait valoir que certains projets qu'il était recommandé de supprimer étaient toujours d'actualité, comme le projet sur la gestion du risque du prix du café. Le Comité a noté que cela ne devrait pas dissuader les pays de travailler avec l'OIC au développement de ces propositions afin qu'elles puissent obtenir un financement dans le futur, et l'Économiste principal de l'OIC s'est déclaré prêt à aider les pays dans cette tâche si cela est nécessaire.

10. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que le Secrétariat acceptait les recommandations du groupe de travail. Les Membres ont convenu de recommander au Conseil de supprimer 18 propositions, d'en conserver 4 et d'en faire réviser 3. Le Comité a en outre décidé de recommander de fixer un délai de conservation des projets dans les cartons de deux ans à compter de leur approbation par l'OIC, au cours duquel le Secrétariat recherchera activement le financement nécessaire. Le cas échéant, le Secrétariat pourra demander au Comité une courte prorogation dans les cas où il existe une forte probabilité d'obtenir un financement pour un projet et que davantage de temps est nécessaire.

Point 3.2 : Procédures des projets

Évaluation des projets

11. L'Économiste principal a présenté le document [PJ-17/11 Rev. 5](#) dans lequel figurent les révisions de la grille d'évaluation utilisée par le Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) pour examiner les propositions nouvelles et révisées, qui incorporent les suggestions formulées par le Comité en mars 2014.

12. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que les 20 questions de la grille étaient bien équilibrées mais que, certains critères étant plus importants que d'autres, il convenait de revoir le document. A l'heure actuelle, un projet pouvait recevoir une note faible sur certains critères, et une note élevée sur d'autres critères moins importants qui sont notés selon le même barème. Dans le cas de certains critères, où la réponse est "oui" ou "non" (par exemple, un projet est-il respectueux de l'environnement ou le Membre est-il en retard dans ses contributions. Si la réponse est "non", le projet doit être rejeté. Le Secrétariat devra faire des efforts considérables pour obtenir un financement pour les projets dans les cartons, et il pourrait y avoir plus de projets que de financement disponible. Certains projets pourraient concerner une question spécifique dans un seul pays et d'autres pourraient être stratégiquement vitaux pour l'ensemble de la chaîne du café mais recevoir

des notes égales. Il serait utile d'inclure des questions visant à évaluer l'impact stratégique des projets sur un certain nombre de domaines de la caféiculture ; les projets qui atténuent l'impact de la rouille des feuilles du caféier ou qui concernent la production durable auraient une valeur ajoutée, par exemple. Les questions relatives à l'impact stratégique devraient recevoir une note plus élevées et pourraient être regroupées.

13. En ce qui concerne la difficulté de normaliser les critères et la souplesse requise, compte tenu des différentes priorités des organismes de financement, il a été suggéré que la grille d'évaluation pourrait être améliorée dans un premier temps. Les projets pourraient ensuite bénéficier de l'expérience et de la connaissance du Secrétariat des sources potentielles de financement des projets individuels. Il serait utile d'inclure une section sur les options de financement possibles, et de déterminer le rôle de l'OIC en matière de sensibilisation des bailleurs de fonds, y compris sa volonté et sa capacité à assumer cette tâche. Enfin, il a été suggéré que l'OIC pourrait jouer un rôle important dans la sensibilisation des bailleurs de fonds à l'importance des projets de mise en valeur pour réduire la pauvreté et encourager le développement durable, ce qui bénéficierait aux producteurs. Le Comité a pris note de ces renseignements et a demandé au Secrétariat de réviser la grille d'évaluation en tenant compte des observations formulées lors de cette réunion.

Renseignements de base sur la présentation de projets pour financement

14. L'Économiste principal a présenté le document [PJ-75/14](#) dans lequel figurent des renseignements de base sur la présentation de projets pour financement ; ce document est une version révisée du document [EB-3573/96 Rev. 4](#) et tient compte des changements intervenus dans les modalités de financement du FCPB ainsi que de la nécessité de diversifier les sources de financement des projets. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver les orientations révisées.

Mandat du Sous-comité virtuel de présélection

15. L'Économiste principal a présenté le document [PJ-34/12 Rev. 2](#) qui contient des proposition de révision du mandat du SCVP tenant compte des nouveaux impératifs du FCPB et de la nécessité de renforcer les activités de l'Organisation en matière de projets et de recherche du financement auprès d'autres bailleurs de fonds. Ce document doit être examiné conjointement avec la grille d'évaluation qui doit être révisée de nouveau.

16. Au cours des débats sur ce document, on a fait valoir que si le FCPB exigeait que les projets fournissent un retour sur investissement, le mandat du SCVP devait être révisé pour évaluer la rentabilité et la viabilité des projets. La composition du SCVP pourrait devoir être revue pour que les Membres puissent évaluer les aspects commerciaux des propositions. Il est nécessaire de définir la rentabilité dans la mesure où certains bénéfices peuvent ne pas

être facilement réalisés financièrement - par exemple, un projet peut réduire l'impact sur l'environnement mais ne pas avoir un taux de rentabilité économique élevé ou augmenter la production.

17. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que ce document serait modifié pour tenir compte du rôle futur de l'OIC dans les projets. Enfin, le Comité a noté que l'OIC avait développé une base de données des donateurs potentiels qui serait mise à la disposition des Membres en 2014/15, une fois que le nouveau site serait en place. La base de données est dynamique, souligne les délais de présentation des propositions et fournit des informations sur les priorités des bailleurs de fonds.

Point 4 : Projets de mise en valeur du café

Point 4.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC

Promotion d'une industrie du café durable en République centrafricaine

18. L'Économiste principal a présenté le document [PJ-77/14](#) dans lequel figure une proposition présentée par le Gouvernement de la République centrafricaine. L'objet de ce projet est de développer le marché du café en République centrafricaine au moyen de la construction d'infrastructures visant à assurer la culture et la commercialisation efficaces du café sur le marché intérieur ainsi que dans les pays voisins. Le SCVP avait examiné cette proposition pour la première fois en août 2014 et était partagé au sujet de son admissibilité ou non pour soutien par l'OIC. La proposition a été soumise au FCPB en juillet 2014 en tant qu'initiative du secteur privé dans le cadre du quatrième appel à propositions, mais le FCPB a estimé qu'elle devait être améliorée. Le Comité a noté que comme il n'y avait pas de recommandation claire du SCVP d'approuver cette proposition et que la République centrafricaine était en retard dans ses contributions, il ne pouvait pas soumettre une recommandation d'approbation par le Conseil. La proposition devra donc être reformulée et examinée par le Comité lors d'une prochaine réunion.

Valorisation des origines de café d'Éthiopie en vue de l'amélioration de sa commercialisation

19. L'Économiste principal a présenté le document [PJ-46/13 Rev. 1](#) dans lequel figure une proposition présentée par l'ONUDI et illycaffè. Le SCVP avait examiné la proposition révisée en mars 2014 et avait recommandé de l'approuver dans la mesure où les observations techniques pertinentes avaient été incorporées. Le Comité avait noté en mars que les initiateurs avaient envoyé le projet directement au FCPB pour examen dans la mesure où elle respectait ses nouveaux critères. Un cofinancement important a été obtenu et les initiateurs ont demandé l'approbation formelle de l'OIC pour soutenir la nouvelle présentation du projet au FCPB. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver cette proposition.

20. Enfin, le Comité a noté que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en mars 2015 devront parvenir à l'OIC avant le **12 décembre 2014**.

Point 4.2 : Projets en cours d'examen par les bailleurs de fonds

21. L'Économiste principal a présenté le document [PJ-78/14](#) dans lequel figure un rapport sur les projets en cours d'examen par le FCPB et les autres bailleurs de fonds. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 4.3 : Projets approuvés et récemment terminés

22. Le Comité a noté que le document [PJ-80/14](#) contenait un rapport sur trois projets :
1) "Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre en République démocratique du Congo" ;
2) "Plan durable de garantie du crédit visant à faciliter la transposition des méthodes améliorées de transformation en Éthiopie et au Rwanda" et 3) "Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café pour les producteurs des cafés de spécialités dans les pays AFCA". Le Comité a pris note d'une présentation du représentant de l'AFCA sur la mise en œuvre du troisième projet et a exprimé sa satisfaction pour l'excellente mise à jour sur ce projet. Le texte de cette présentation est disponible sur le site web de l'OIC à <http://dev.ico.org/documents/cy2013-14/projects-committee-afca.pdf>.

Point 5 : Coopération avec d'autres organisations

23. Le représentant du FCPB a fait rapport sur les politiques de cette organisation et sur les projets sur le café financés par le Fonds dans le cadre de son appel à propositions. Le Comité a pris note de cette présentation et a noté que près de 110 propositions avaient été reçues par le FCPB en réponse à son récent appel à propositions. Parmi celles-ci, environ 50% ont été rejetées d'emblée, car elles ne répondaient pas aux critères, et environ 10% des propositions ont finalement été approuvées pour financement. Enfin, le Comité a noté que le FCPB pourrait échanger une correspondance sur l'adhésion du Viet Nam au CFC avec le délégué de ce pays.

Point 6 : Questions diverses

Président et Vice-président pour 2014/15

24. Le Comité a noté que le Conseil approuverait la composition du Comité pour 2014/15 lors de sa 113^e session en septembre 2014 et que le Comité nommerait un président et un vice-président pour 2014/15 lors de sa première réunion en mars 2015.

Point 7 : Date de la prochaine réunion

25. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la 114^e session du Conseil qui se tiendra à Londres du 2 au 6 mars 2015.